

République Française  
Département des Hautes-Alpes  
Communauté de Communes du Pays des Écrins

## DELIBERATION N° 1 CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2022

**Objet : SAEM Les Écrins - Avenant au pacte des actionnaires.**

**Secrétaire de séance : Florene TORRENT**

Nombre de conseillers en exercice : 25

Nombre de voix

Présents : 18

Absents :

Pouvoirs : 5

Excusé : 2

Pour : 23

Contre :

Abstention :

**Nomenclature acte : 7-9**

**Certifié exécutoire**

Reçu en Préfecture le : 25 FEV. 2022

Publié ou notifié le : 25 FEV. 2022

**Présents :** Marie BAILLARD, Marie-Noëlle DISDIER, Alice PRUD'HOMME, Sandrine REYMOND, Marie-José SAVOLDELLI, Florence TORRENT, Christian CANTON, Marcel CHAUD, Jean CONREAUX, Cyrille DRUJON D'ASTROS, Camille FAURE, Michel FRISON, Serge GIORDANO, Gilles PIERRE, François ROTH, Alain SANCHEZ, Serge THIVOLLE, Laurent VERNET.

**Pouvoirs :** Dominique BARNEOUD à Sandrine REYMOND.  
Carine QUILICI à Alain SANCHEZ.  
Bruno LAROCHE à Marie BAILLARD.  
Michel CHEYLAN à Cyrille DRUJON D'ASTROS.  
Didier PLUQUET à Marcel CHAUD.

**Excusés :** Marie-Pierre HAMMES, Martin FAURE.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre février 18 h30, la Communauté de Communes du Pays des Écrins étant assemblée en session ordinaire, au Foyer Culturel de L'Argentière-La Bessée, après convocation légale du 18 février 2022, sous la Présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Président de la Communauté de Communes du Pays des Écrins.

Délibération présentée par : Cyrille DRUJON D'ASTROS.

- Vu la délibération n°1 du Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> juillet 2021 validant la participation de la Communauté de Communes du Pays des Écrins à l'augmentation de capital de la SAEM Les Écrins.
- Vu l'avis favorable du Pré-Conseil du 27 mai 2021, approuvant le principe de participation sous condition de modification du pacte des associés au point 7.4 Quorum et majorités en modifiant comme suit la dernière phrase « Les décisions (ix) à (xv) ne pouvant être adoptés qu'à la condition que le CDC ou la communauté de communes du Pays des Écrins n'ait pas exercé son droit de veto. »
- Vu l'avis favorable du Bureau Statutaire du 18 février 2022.

Le Président présente le projet d'avenant au pacte des actionnaires de la SAEM Les Écrins qui stipule :

*Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.*

*Les Décisions du Conseil d'Administration devront être adoptées à la majorité qualifiée des ¾ des voix, dont disposent les membres présents au représentés par les décisions (i) à (viii). Les décisions (ix) à (xv) ne pourront être adoptées qu'à la condition que ni la Caisse des dépôts ni la Commune de Puy Saint Vincent ni la Communauté de Communes du Pays des Écrins n'exercent leur droit de veto.*

*Les collectivités locales, à savoir la Commune de Puy Saint Vincent et la Communauté de Communes du Pays des Écrins, pourront exercer leur droit de veto de la manière suivante :*

*Quel que soit le nombre de sièges au Conseil d'Administration dont elle dispose, la collectivité locale ne pourra exercer son droit de veto que par un accord unanime de ses représentants permanents présents lors de la réunion du Conseil d'Administration pour exercer ce droit de veto lors du vote sur la (les) délibération(s) portant sur les décisions (ix) à (xv).*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'exposé du Président.
- Approuve le projet d'avenant au pacte des actionnaires de la SAEM Les Écrins.
- Autorise le Président à signer l'avenant au pacte des actionnaires de la SAEM Les Écrins et toutes les pièces afférentes à cette faire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
Le Président  
Cyrille DRUJON D'ASTROS





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : CC PAYS DES ECRINS (05)**

**Utilisateur : KIHAL Amelle**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DELIB1DU240222
Date de la décision :	2022-02-24 00:00:00+01
Objet :	SAEM Les Ecrins - Avenant au pacte des actionnaires.
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.9 - Prise de participation (SEM, etc...)
Identifiant unique :	005-240500462-20220224-DELIB1DU240222-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
005-240500462-20220224-DELIB1DU240222-DE-1-1_0.xml	text/xml	1014
Nom original :		
SKM_C45822022513210.pdf	application/pdf	109026
Nom métier :		
99_DE-005-240500462-20220224-DELIB1DU240222-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	109026
Nom original :		
SEM Les Ecrins - Avenant au Pacte d'Actionnaires - PROJET.PDF	application/pdf	161497
Nom métier :		
99_DE-005-240500462-20220224-DELIB1DU240222-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	161497

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 février 2022 à 13h46min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 février 2022 à 13h46min27s	Accepté par le TdT : validation OK

	<i>Transmis</i>	<i>25 février 2022 à 13h46min29s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>25 février 2022 à 13h46min39s</i>	<i>Reçu par le MI le 2022-02-25</i>